

# CIMETIÈRES

## TARIFS 2024

Délibération du Conseil Municipal n°2023-10-061 du 12.10.2023

CONCESSIONS NOUVELLES ET RENOUELEMENT 15 ANS	
Emplacement de 2 m <sup>2</sup>	240 €
Emplacement de 1 m <sup>2</sup>	120 €

CONCESSIONS NOUVELLES ET RENOUELEMENT 30 ANS	
Emplacement de 2 m <sup>2</sup>	500 €
Emplacement de 1 m <sup>2</sup>	250 €

Espace CINÉRAIRE Emplacement 1m <sup>2</sup>	
15 ans	120 €
30 ans	250 €

CAVEAU PROVISOIRE	
Par jour, jusqu'à 6 jours	25 €
Par jour, au-delà de 6 jours (maximum 6 mois)	50 €



La Commune de Saint Etienne de Chigny dispose de 2 cimetières :

- ➔ Cimetière du Pont de Bresme - chemin de La Maurière
- ➔ Cimetière du Vieux Bourg - chemin des Pierres Levées

- Achat d'une concession : l'acquisition d'une concession n'est possible actuellement qu'au cimetière du Vieux Bourg.
- Renouvellement d'une concession temporaire : à effectuer à la date d'échéance.
- Entretien d'une concession : toute concession doit être entretenue en état de propreté, les monuments funéraires doivent être maintenus en bon état de conservation et de solidité.
- Travaux : pour tous travaux de remise en état de la concession (monument, stèle, semelle, gravure, carrelage, etc...), vous devez en informer impérativement la mairie.
- Rappel : tout terrain concédé ne pourra servir qu'à la sépulture du concessionnaire et des personnes nommément désignées comme ayants droit dans le contrat de concession.

Pour tous renseignements, s'adresser à la Mairie :

Tél 02 47 55 52 15

[accueil.mairiesdc@orange.fr](mailto:accueil.mairiesdc@orange.fr)